



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À
L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS**

**Arrêté préfectoral n° CAB-2026-06
portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif**

**Promotion du 1^{er} janvier 2026
Contingent départemental du Bas-Rhin**

**Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin**

- VU** le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n° 69-462 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et notamment son article 1^{er} portant déconcentration des décisions d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2026 portant composition de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- VU** l'avis du 30 janvier 2026 de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif sur la proposition de promotion de récipiendaires au titre du contingent du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les intéressés se sont distingués d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Régis ADOLFF
YMCA-UCJG Alsace
Jeunesse

Monsieur Pierre ALAMERCERY
Foyer club des jeunes aloysia Bischwiller
Sport

Monsieur Michel BACH
Club judo jujitsu Duppigheim
Sport

Monsieur Rémy BARTH
Union nationale des personnels et retraités de la gendarmerie
Union départementale du Bas-Rhin
Engagement associatif

Monsieur Yvan BATH
Amicale des diables bleus de la région de Strasbourg
Engagement associatif

Monsieur Quirin BENA
Canne de combat Schiltigheim
Sport

Madame Hélène BIEGEL née SCHLUPP
Les P'tits Bouchons
Jeunesse

Monsieur Geoffroy EGELE
Société de tir de Sélestat – amicale des sapeurs-pompiers de Sélestat
Sport/engagement associatif

Madame Evelyne FLORIS née GRANDJEAN
Comité départemental de tennis du Bas-Rhin
Sport

Monsieur Raymond FROMM
Karaté Do Geispolsheim
Sport

Monsieur Pierre GEHRES
Le Souvenir Français
Engagement associatif

Madame Véronique GOEHNER née PIRAS
Comité régional Grand Est de la fédération française d'études et de sports sous-marins
Sport

Madame Martine HERRGOTT née LANGLOIS
Comité départemental de handball du Bas-Rhin
Sport

Monsieur Ludovic HUCK
Handball
Sport

Monsieur Dominique JAGOT
Le Souvenir Français/association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air et de l'espace
Engagement associatif

Madame Marie-Christine KUNTZ née FUCHS
Union de Tourisme Cronembourg
Sport

Monsieur Raphaël LE LANN
Direction interdépartementale de la police nationale du Bas-Rhin
Sport

Monsieur Alexandre LECLERC
Centre de vol à voile de Haguenau
Sport

Monsieur Claude MARECHAUD
Le Souvenir Français
Engagement associatif

Monsieur Alain MATTY
Association des retraités militaires du Bas-Rhin
Engagement associatif

Madame Frédérique MEYER née BISCH
Centre socio-culturel Arthur Rimbaud
Jeunesse

Monsieur Clément MUNCH
Alliance sportive Crédit Mutuel
Sport

Monsieur Jonathan OEHLVOGEL
Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Rhin
Engagement associatif

Monsieur Abdullah OZVEREN
Karaté club de Sélestat
Sport

Monsieur Yannick PALAU
Association sportive Lauterbourg
Sport

Monsieur Jean-Louis PFEFFER
Club vosgien de Strasbourg
Engagement associatif

Monsieur Sébastien RAIMBAULT
Direction interdépartementale de la police nationale du Bas-Rhin
Engagement associatif

Madame Laëtitia ROBERT
Ski club Sélestat
Sport

Madame Charlène SCHEUBLE
Ski club Sélestat
Sport

Monsieur François SIMON
Les archers de Sélestat
Sport

Madame Séverine STADTLER-MARTIN née STADTLER
Association sportive des cheminots de Strasbourg - section athlétisme
Sport

Monsieur Pierre STEPHAN
Union nationale du sport scolaire (UNSS)
Sport

Monsieur Gérard TRIPIER
Société de tir sportif de Harthouse-Haguenau
Sport

Monsieur Alain WEBER
Association sportive Haguenau handball
Sport

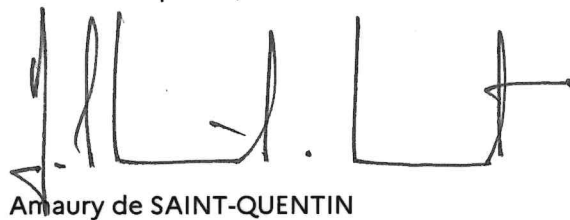
Monsieur Bruno WEBER
Association amicale des sapeurs-pompiers de Neuhaeusel
Engagement associatif

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé en ligne via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Il peut aussi être déposé par voie postale ou directement au bureau du greffe de la juridiction.

Article 3 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, et monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 18 FEV. 2026

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN